



## Conseil d'administration

311<sup>e</sup> session, Genève, juin 2011

GB.311/8

---

**POUR DÉCISION**

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail**

1. A sa 305<sup>e</sup> session (juin 2009), le Conseil d'administration a créé un Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, qui a été chargé d'examiner de quelle manière les fonctions de gouvernance de ces deux organes pourraient être améliorées à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Bien que son mandat porte également sur le fonctionnement de la Conférence, il a été convenu que le groupe de travail axerait d'abord ses travaux sur les améliorations susceptibles d'être apportées au fonctionnement du Conseil d'administration <sup>1</sup>.
2. Au terme d'une longue série de consultations officielles ou informelles, le groupe de travail a approuvé un paquet de réformes destiné à améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration et l'a soumis à ce dernier à sa 310<sup>e</sup> session <sup>2</sup>. Suite à l'adoption du paquet de réformes, le Bureau a été prié de préparer les amendements à apporter au Règlement du Conseil, en vue de leur approbation par le nouveau Conseil d'administration, en juin 2011. La réforme telle qu'approuvée s'appliquera dès la 312<sup>e</sup> session (novembre 2011) du Conseil d'administration.
3. Une fois la réforme du Conseil d'administration achevée, il est prévu que le groupe de travail examine la possibilité d'apporter de nouvelles améliorations au fonctionnement de la Conférence internationale du Travail, dans le prolongement des modifications apportées en 2007 et compte tenu de l'introduction du dispositif de discussions récurrentes. Au cours des débats du groupe de travail, il a été proposé de soumettre à un examen analogue le fonctionnement et le rôle des réunions régionales.
4. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*
  - a) *décider que le groupe de travail examine également le fonctionnement et le rôle des réunions régionales;*

<sup>1</sup> Document GB.305/4.

<sup>2</sup> Document GB.310/9/1.

- b) confirmer la composition actuelle du groupe de travail (16 membres gouvernementaux, 8 membres employeurs, 8 membres travailleurs devant être désignés par leurs groupes respectifs), étant entendu que des consultations approfondies auront lieu avec tous les interlocuteurs intéressés au sujet des travaux dudit groupe;*
- c) décider que le groupe de travail se réunira pendant une journée lors de la 312<sup>e</sup> session (novembre 2011) du Conseil d'administration, en vue d'examiner un document du Bureau dans lequel celui-ci présentera une analyse et des propositions concernant la seconde phase de l'examen.*

Genève, le 31 mai 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 4